

#### **Exercice 4 du quiz intermédiaire du cours Gestion financière (2012-2013 T2) : « Valeur catalogue d'un film » (4 points)**

*En France, le cycle de vie d'un film de long métrage est caractérisé par les étapes suivantes : achat des droits, écriture du scénario, production et post-production du film, sortie en salles, vente de DVD et VoD, diffusion sur une chaîne payante, diffusion sur une chaîne gratuite... Après quelques années, les droits des films sont souvent rachetés par une « société catalogue » qui se chargera de louer le film aux chaînes de télévision pour les rediffusions futures. L'objet de cet exercice est d'estimer la valeur catalogue d'un film.*

La société de catalogue Cata+ étudie l'achat des droits du film *Les pleurs de la nuit* pour l'ajouter à son catalogue de films existant. D'après son expérience, le film pourrait être rediffusé tous les ans sur une chaîne de télévision. Pour tenir compte du vieillissement du film, une réduction de 20% sur le prix de vente est appliquée à chaque rediffusion. Ainsi, le prix de vente de la première rediffusion est estimé à 50 000 euros, le prix de vente de la deuxième rediffusion à 40 000 euros, le prix de vente de la troisième rediffusion à 32 000 euros, etc. Les dépenses liées à la commercialisation du film auprès des chaînes peuvent être considérées comme nulles. Le taux d'imposition et de taxes diverses pour ce type de projet est de 10%.

Compte tenu de la structure financière de la société Cata+ et du risque associé aux flux de trésorerie de rediffusion de film, le taux d'actualisation à utiliser est estimé à 5%.

Pour les calculs, on comptabilisera les flux futurs en fin d'année et on considérera l'investissement sur une période infinie.

**Question :** calculer le prix maximum auquel la société Cata+ peut acheter les droits du film *Les pleurs de la nuit*.

On rappelle la formule mathématique suivante :

$$1 + q + q^2 + \dots + q^{n-1} = \frac{1 - q^n}{1 - q}.$$

#### **Pour aller plus loin**

Pour plus d'information sur le financement du cinéma, on pourra consulter le cas « [Hérodiade : une nouvelle forme de financement du cinéma](#) » disponible sur le site [www.longin.fr](http://www.longin.fr) dans la rubrique « Cas » de la partie « Ressources ».